



# L'administration communale de Woluwe-Saint-Lambert sur la voie du développement durable

novembre 2010



## ZOOM SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE REALISEES ACTUELLEMENT PAR LA COMMUNE ET SUR SON AGENDA 21 LOCAL



# I. QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE?

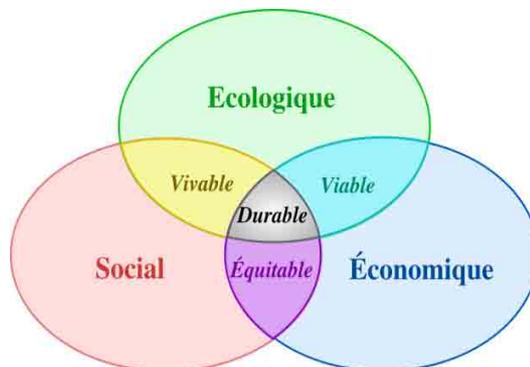
Le concept de « développement durable » est né dans les années '80, suite à plusieurs constats: différence importante de répartition des richesses entre l'hémisphère nord et l'hémisphère sud; inégalités économiques et sociales grandissantes en termes de logement, de nourriture, de modes de consommation; crise écologique et dégradation de notre environnement (changements climatiques, perte de la biodiversité, pollutions diverses, ressources naturelles qui s'épuisent, etc). Tout cela a pour effet d'altérer de plus en plus la qualité de vie des citoyens, de coûter cher aux pouvoirs publics et de limiter la durabilité de la planète. En sachant que la population mondiale continue d'augmenter, comment alors satisfaire les besoins des hommes d'aujourd'hui et améliorer les conditions de vie de tous sans épuiser définitivement la Terre?

La Communauté internationale a proposé de mettre en oeuvre un développement dit « durable ». Tel que défini dans le Rapport « Brundtland » de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987), le développement durable constitue « *un développement économique et social respectueux de l'environnement, qui permet de répondre aux besoins du des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins* ».

En d'autres termes, il s'agit d'un **nouveau mode de vie** et de développement visant à améliorer la qualité de vie des citoyens, sur le long terme. Il propose de remettre en question les modes de production actuels, les habitudes de consommation et les méthodes de gouvernement grâce à des **solutions équilibrées et durables** qui préservent le dynamisme économique, tout en veillant à la réduction des inégalités sociales et à la préservation de notre planète.

Ainsi, le développement durable repose sur « **trois piliers** », correspondant à trois objectifs essentiels à concilier; c'est pour cette raison qu'il est souvent schématisé par trois ensembles qui se recoupent:

- une bonne gestion économique: contribuer à un développement économique efficace et veiller à une meilleure répartition des ressources;
- le progrès social: améliorer le bien-être de tous, renforcer l'équité sociale, lutter contre l'exclusion et satisfaire les besoins en matière d'emploi, d'éducation, de santé et de logement;
- la préservation de l'environnement: limiter au maximum les impacts des activités humaines sur les ressources naturelles et les écosystèmes, préserver la biodiversité et l'équilibre des milieux naturels.



Le développement durable ne se limite donc pas à l'environnement; chaque action, chaque projet, chaque nouvelle règle conçue en faveur du changement doit, idéalement, être **abordée sous l'angle des trois piliers** ci-dessus. A cet ensemble s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et à la mise en oeuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable: **la gouvernance**. Celle-ci passe notamment par la prise en compte d'une ouverture à la **participation citoyenne** et au partenariat, une articulation entre l'action locale et les enjeux globaux et une réflexion sur le court et le long terme.

Le Développement durable, c'est :

« **Penser globalement, agir localement** »  
« **Penser à long terme, agir dès à présent** »

Il ne s'agit cependant pas d'un retour en arrière, car dans le concept de développement durable, on retrouve les termes « durer » mais aussi « progresser ». Le développement durable apporte donc une réponse aux défis qui se présentent ainsi qu'un progrès pour l'humanité: celui de consommer non pas moins, mais mieux.

## II. ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNE

Depuis plusieurs années, la commune de Woluwe-Saint-Lambert prend de nombreuses d'initiatives concrètes, dans divers domaines, afin d'assurer une qualité de vie respectueuse de l'homme et de la nature. Elles ont jusqu'à présent été travaillées de manière sectorielle, au cas par cas. Les lignes qui suivent vous présente un résumé non exhaustif des actions déjà **mises en place par l'administration**. Le choix s'est essentiellement porté sur les actions les plus pertinentes, récurrentes et/ou innovantes en matière de développement durable, ainsi que celles qui sont spécifiques à Woluwe-Saint-Lambert.

L'objectif n'est pas de présenter ici la totalité des actions de développement durable qui ont déjà répertoriées, ni celles qui sont à l'état de projets ou qui seront mises en place dans un futur proche. En effet, cet important travail d'inventaire et de planification relève du projet « Agenda 21 local » dans lequel l'administration communale s'est engagée en 2008. Ce projet est abordé à la fin de cette brochure.

### I. DÉVELOPPEMENT DURABLE EN GÉNÉRAL

- Volonté du Conseil communal « *d'inscrire son **programme de politique générale** dans un projet de gestion durable, favorisant la participation accrue de la population au processus de décision (...) et l'amélioration constante de la qualité de la vie à Woluwe-Saint-Lambert sur le long terme* ». La priorité de la majorité est de faire en sorte que « *la gestion communale s'inspire des principes de bonne gouvernance et plus particulièrement l'éthique, l'utilisation des nouvelles technologies particulièrement respectueuses de l'environnement, le développement durable, la participation et la consultation des citoyens, la transparence et la motivation des décisions* »;
- Engagement d'une **Chargée de mission en Développement Durable** (juillet 2008), responsable également de la coordination du projet « Agenda 21 local »;
- Réponse à l'appel à projets « **Agenda IRIS 21** » de la Région de Bruxelles-Capitale (novembre 2008), signature des **engagements d'Aalborg** et engagement dans la démarche « **Agenda 21 local** » (février 2009);
- Création d'un **nouveau service** « Environnement – Développement Durable », rassemblant la division « Développement durable » et la division « Permis d'environnement » (fin 2008);
- **Primes** pour encourager les citoyens à adopter de **bonnes pratiques environnementales**:
  - Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques (avec chauffe-eau);
  - Prime à l'installation, la rénovation ou le remplacement d'un système de récupération de l'eau de pluie ;
  - Prime à l'achat d'un fût à compost;
- « Mise au vert » des **Fêtes Romanes** pour l'édition 2010, avec mise en place du tri des déchets, de toilettes sèches et de gobelets réutilisables;
- Pour l'édition 2010 de la **Semaine européenne de la Démocratie Locale**, organisation d'activités en rapport avec le développement durable:
  - Conférence sur l'éco-construction et les rénovations énergétiques, par Bâti-Info; conférence « Bien s'éclairer en faisant des économies d'énergie » par Jean Mottlo, animateur de l'atelier techniques solaires aux Ateliers de la rue Voot;
  - Vernissage de deux expositions, proposées en démarrage du Festival de Développement durable « Objectif Wolu 2050 », sur les changements climatiques (de Yann Arthus Bertrand) et sur la biodiversité (de l'Unesco);
  - Organisation d'une journée « portes ouvertes » pour un partage d'expériences et un échange de bonnes pratiques environnementales entre habitants (panneaux solaires, citernes d'eau de pluie, fût à compost);
- Organisation d'un grand **Festival de Développement Durable** nommé « Objectif Wolu 2050 » (novembre 2010);

- Depuis 1990, existence du Centre d'Education à l'Environnement « **Le Petit Foriest** », situé à Vieux-Genappe, qui accueille en classes vertes les enfants de 2ème, 3ème et 5ème primaire des écoles situées sur le territoire communal (en externat); cette ferme d'animation organise de nombreuses activités pédagogiques sur diverses thématiques de l'environnement et du développement durable (énergie, éco-consommation, tri des déchets, biodiversité, jardinage, agriculture, alimentation, santé, citoyenneté, etc);
- Nombreuses actions concrètes des **écoles communales** en matière d'environnement et de développement durable (sensibilisation à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE); initiatives en matière de restauration collective durable; réduction, tri et recyclage des déchets; parrainage avec une ruche; collations saines; etc). Certaines écoles ont même leur **projet pédagogique** centré prioritairement sur une ou plusieurs de ces thématiques: label MOS (Milieuzorg op School) à la Prinses Paolaschool; consommation responsable et recyclage des déchets à l'école Parc Schuman; projet Défi-Energie à l'école Parc Schuman et Vervloesem;
- Intégration de la thématique du développement durable dans les **activités scientifiques** du Club des petits débrouillards de Woluwe-Saint-Lambert (asbl JJJY).

## **II. CONSOMMATION RESPONSABLE**

### **ENERGIE**

- Accord de principe du Collège en 2007 de s'engager dans la conception de bâtiments communaux selon le mode de « **consommation passive** » (construction neuve) ou de « **basse énergie** » (rénovations lourdes);
- Pour les autres bâtiments du patrimoine communal, prise en compte systématique de **mesures**<sup>1</sup> et réalisation de nombreux **investissements** divers<sup>2</sup> permettant d'effectuer des économies d'énergie ;
- Renforcement des actions de rénovation énergétique grâce à la participation active au **projet PLAGE** (Programme Local d'Actions pour la Gestion de l'Energie), coordonné par un responsable Energie engagé en septembre 2008;
- Engagement d'un architecte spécialisé en **PEB** (Performance énergétique des bâtiments) au service de l'Urbanisme (septembre 2008);
- Création d'un **guichet communal de l'énergie** (août 2008) et coordination avec le guichet social de l'énergie du CPAS;
- Organisation de la **Journée Wolu-Energie**: projection de courts et longs métrages relatifs à la problématique de l'énergie pour les écoles communales (en journée) et le grand public (le soir) ;

### **ECO-CONSTRUCTION**

- Future **crèche de Toutes les Couleurs**: un exemple d'éco-construction (« bâtiment exemplaire » );
- Installation, aussi fréquemment que possible, de **toitures vertes** et de **citernes d'eau de pluie** lors des travaux de rénovation ou de construction des bâtiments communaux (école Parc Malou, brigade canine à Andromède et bloc B au Stade);
- Intégration de **critères écologiques** pour les travaux dans les bâtiments communaux (bois FSC, matériaux naturels pour l'isolation, boutons poussoirs dans les douches);

### **SUPPRESSION DES PRODUITS DANGEREUX**

- Utilisation d'un **désherbeur aqua-thermique** fonctionnant à l'eau de pluie pour le désherbage des trottoirs;
- Utilisation de **compost naturel** pour les espaces verts de la commune et la mise en culture des plantes et fleurs dans les Serres communales;

<sup>1</sup> Ex: remplacement des installations de chauffage présentant un mauvais rendement par de nouvelles installations performantes ; isolation des toitures ; remplacement des châssis et pose de double vitrage ; mise en œuvre de techniques modernes visant à économiser l'énergie : ventilation avec récupération de chaleur, panneaux solaires thermiques, notamment pour les installations à grosse consommation d'eau chaude sanitaire, éclairage performant,...

<sup>2</sup> Ex : remplacement complet des anciennes serres communales par de nouvelles, plus rentables ; remplacement des systèmes de ventilation et de chauffage au Poseidon et audit énergétique global ; construction d'une nouvelle école Parc Malou bien isolée avec production d'eau chaude par énergie solaire, toiture verte et système d'éclairage automatique avec détecteur de mouvements et cellule crépusculaire;...

### **EAU: réduction de sa consommation et de sa pollution**

- Système de récupération de **l'eau de pluie** au service des Jardins publics et station de pompage dans la nappe via un puits artésien;
- **Arrosage** à l'eau de pluie des espaces verts de la commune (parcs, ronds-points, parterres), des plantes cultivées en serres et des terrains de sports au Stade;
- Impression des clichés reprographiques **sans solvants** à l'imprimerie communale;
- Utilisation de **produits de nettoyage écologique** pour l'Hôtel communal;

### **DÉCHETS**

#### **- Tri et recyclage**

- Mise en place du tri des déchets **papier et PMC** dans les bâtiments communaux, avec consultation des acteurs et collaboration avec des personnes-relais (juillet 2009);
- Récolte des déchets **spécifiques** provenant des services communaux et des habitants, au Dépôt communal (encombrants, déchets d'équipements électriques et électroniques, petits déchets chimiques, déchets verts (en dehors de la période de ramassage en sacs par Bruxelles-Propreté);
- Evacuation de tous les déchets **verts** de la commune et des habitants vers une société de compostage privée;
- Démonstrations de **compostage** individuel aux Serres communales tous les derniers samedis du mois;

#### **- Prévention - Réduction de la production**

- **Petits gestes** d'éco-consommation dans les services communaux (utilisation du recto-verso, préférence aux imprimantes par service, système intranet, système IRIS BOX, etc);
- **Taxe** communale sur la diffusion publicitaire pour les entreprises qui diffusent des imprimés publicitaires non adressés comportant moins de 40% de textes rédactionnels non publicitaires;
- Utilisation de **langes lavables** à la crèche Kangourou (partenariat entre Caméléon et la commune);
- Fascicule reprenant la liste des **canisites** et des dispositifs **doggy-bags**, avec leur localisation précise;
- Existence d'une « **Brigade du milieu urbain** » composée d'agents assermentés çad habilités à dresser constats et sanctions en cas d'infraction au règlement-taxe sur la propreté publique; la mission de cette équipe de surveillance est d'abord axée sur la prévention, avec information et responsabilisation des citoyens;

### **ALIMENTATION DURABLE DANS LES ÉCOLES COMMUNALES**

- Collaboration avec une **diététicienne** pour assurer équilibre et qualité nutritionnelle optimale dans les menus proposés dans les cantines scolaires;
- Développement des initiatives en matière de **restauration collective durable** dans les différentes écoles, que ce soit au sein même des écoles<sup>3</sup> ou au niveau de la politique alimentaire du fournisseur de repas scolaire (intégration accrue des concepts du développement durable dans les produits et pratiques utilisées);
- **Etude** réalisée par une stagiaire, accueillie à la commune, sur la restauration collective durable dans les écoles communales de Woluwe-Saint-Lambert (mars 2010).

## **III. GESTION ET PLANIFICATION DURABLE**

### **MOBILITÉ DOUCE**

- Politique de la **Cellule Mobilité** privilégiant sécurité, confort et modes de transports doux;
- Elaboration de deux plans stratégiques visant une mobilité durable: le Plan Communal de Mobilité (**PCM**) et le Plan de Déplacement d'Entreprise pour le personnel communal (**PDE**);
- Intégration de **mesures** favorisant la mobilité douce et la protection des usagers doux dans tous les travaux d'aménagement et de rénovation de voiries;
- Création et extension des **zones 30** et des **zones de stationnement** réglementé afin de réduire la pression automobile et le trafic de transit;

<sup>3</sup> Ex: collations saines, jour du fruit, attention particulière au plaisir de manger, produits de saison, tri des déchets, compostage des déchets organiques, produits de nettoyage écologique, lait et jus en bouteille, boîtes à tartines, vaisselle réutilisable,...

- Organisation d'une **journée de la sécurité routière**; pour l'édition 2010, l'accent fut mis sur les usagers faibles et les dangers de la vitesse excessive;
- **Remboursement** intégral des frais de transports en commun pour le personnel communal (domicile-travail et trajets professionnels) et indemnité kilométrique pour les cyclistes;

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Politique d'aménagement, de valorisation et de rénovation régulière des espaces publics afin qu'ils soient accessibles et conviviaux, notamment grâce à:

- la **rénovation** régulière des voiries, des trottoirs et du mobilier urbain;
- l'adaptation du règlement communal relatif aux trottoirs afin de permettre aux habitants de **verdurer** leurs façades grâce à des plantes grimpantes;
- la **revitalisation** et l'**embellissement** des quartiers, en concertation avec les habitants et les autres acteurs locaux (ex: projets de la place Saint-Lambert et de l'avenue Georges Henri);
- la lutte contre les **inondations** via notamment la préservation des zones de recul en jardinet devant les maisons, l'encouragement à l'installation de citernes d'eau de pluie, et l'obligation, pour toute nouvelle construction dont la surface imperméable dépasse 300 m<sup>2</sup>, de comporter un dispositif faisant office de réservoir d'orage individuel;

#### **PROTECTION DE LA NATURE – ESPACES VERTS**

- **Politique** d'aménagement, de préservation et d'entretien du patrimoine naturel, en accordant une importance aux technologies respectueuses de l'environnement et à la biodiversité;
- Nombreuses initiatives en vue de mettre en valeur le patrimoine naturel communal et de préserver la faune et la flore du **parc de Roodebeek** et de ses environs (inventaire de la faune et de la flore, panneaux didactiques, classement du Parc);
- **Rénovation** des talus du parc de Roodebeek avec des matières naturelles (fascines de saule);
- Nombreuses actions de **sensibilisation du public** relatives à la protection de la nature et au jardinage par le service des Jardins publics (conférences, visites guidées, ateliers, cycle de cours);
- Opération « **Habilitez vos murs de vert** » visant à inciter les habitants à fleurir leurs murs et façades, lors des portes ouvertes aux Serres communales;
- **Gestion** informatisée et surveillance phytosanitaire des arbres de Woluwe-Saint-Lambert et site internet reprenant la fiche signalétique et la localisation cartographique de tous les **arbres remarquables** de la commune;

#### **PATRIMOINE ET TOURISME**

- Nombreuses mesures de **protection** du patrimoine naturel et bâti de la commune (récemment: classement et rénovation du Musée communal et du Parc de Roodebeek);
- Promenades dendrologiques à la découverte des **arbres** des quartiers de la commune;
- Visites guidées thématiques permettant de découvrir le **petit patrimoine** de la commune;
- Nouveau guide de promenades **cyclistes et pédestres** à la découverte de Woluwe-Saint-Lambert.

### **IV. GOUVERNANCE, CITOYENNETE ET SOLIDARITES**

#### **GOUVERNANCE & PARTICIPATION CITOYENNE**

- Elaboration et mise en application du **Code communal de la participation**, fixant les procédures et délais de concertation avec les citoyens pour des projets du Collège des Bourgmestres et Echevins ou du Conseil communal;
- Amplification de la politique de proximité et de **consultation de la jeunesse** via l'organisation de « Forums de la Jeunesse » (dont un sur le développement durable), la création d'une web-radio « Radio Tamtam » et la mise en place, après enquête-sondage sur le terrain, d'un espace de rencontres et d'activités pour les jeunes femmes de la commune (projet « Focus Filles » ), en collaboration avec le CPAS et l'asbl Wolu-Social;
- Participation à la **Semaine européenne de la Démocratie Locale** chaque année;
- Processus de participation citoyenne dans le cadre de l'**Agenda 21 local** (voir plus loin partie III);

## **SOLIDARITE CITOYENNE ET EQUITE SOCIALE**

### **- Prévention et lutte contre la pauvreté**

- Politique sociale active s'adressant à toutes les catégories de la population, avec de nombreuses réductions et **interventions financières** visant à soutenir les familles (nombreuses, défavorisées, monoparentales...), les jeunes, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées<sup>4</sup>;
- Présence de nombreux **logements sociaux et moyens** sur la commune (près de 10 % du parc de logements sur le territoire communal), ce qui la place au-dessus de la moyenne régionale;
- Soutien et intensification de la politique et des moyens de l'**Agence Immobilière Sociale**;
- **Prime** à l'adaptation du logement occupé par un senior, en vue de faciliter sa vie quotidienne et de préserver son autonomie.
- **Prime** à l'acquisition ou la construction d'un logement moyen sur le territoire communal;
- **Prime** à l'encouragement de la protection des habitations contre le cambriolage;

### **Lutte contre les inégalités - accès équitable aux services publics et à l'information**

- **Offre** communale **abondante** en matière de services sociaux, de formation, d'éducation, d'enseignement, d'accès à l'information et aux services;
- **Nombreuses initiatives** du service de la Famille, de l'Action sociale, des Seniors, de l'Emploi et de l'égalité des chances (FASE), visant notamment à apporter écoute, informations, conseils et accompagnement personnalisé à toute personne en difficulté, dans divers domaines (questions juridiques, financières, administratives, en matière de droit social, logement, santé, hygiène, pensions, impôts); Actions de la cellule « **Maintien à domicile des seniors** »; diverses actions de sensibilisation récurrentes pour seniors: Carrefour Santé, formations GSM, banque du Temps,...;
- Initiatives du **Centre d'Action Sociale Globale** (CASG) situé à Andromède (aide sociale individuelle, actions collectives et communautaires, alphabétisation, ateliers de consom'acteurs,...);
- Réduction de la **fracture numérique** via un accès gratuit aux espaces publics numériques à Wolubilis (Woluwe Cyber) et des cours informatiques gratuits pour seniors;
- **Maison de l'Emploi** centralisant les différents partenaires de l'emploi (service communal, asbl Wolu-Services, ALE, CPAS, ACTIRIS) et proposant, outre les services classiques, un espace de « recherche active d'emploi » (RAE) et un espace informatique;
- **Antenne scolaire** du service communal Prévention (école de devoirs pour élèves du secondaire et permanence pour informer, écouter et aider les jeunes en décrochage scolaire) + école de devoirs pour élèves du primaire au Centre d'Action Sociale Globale;
- **Label « Anysurfer »** du site internet communal (accessible aux personnes atteintes d'un handicap);

### **Ouverture sociale - lutte contre l'isolement - accès au bien-être pour tous**

- Nombreuses initiatives de la Cellule « Loisirs des seniors » (FASE) visant à lutter contre l'isolement des **seniors** en leur offrant de nombreuses activités socio-culturelles (voyages, rencontres, sorties, conférences, ateliers, excursions, séjours à la mer, manifestations Wolu 10.000, Café Alzheimer, Entr'Amis,...) et espaces de loisirs et de rencontres (Centre communautaire Malou Seniors, Restaurant Van Meyel, salle Entour'âge,...);
- Existence d'une **Cellule de médiation sociale** au sein du service Prévention, ayant pour but de restaurer le lien social, d'apporter une écoute attentive et un accompagnement pour tous les habitants et résoudre les conflits survenant entre citoyens;
- Actions de Wolu-services pour aider les personnes **fragilisées** et favoriser les rencontres (Centre d'Action Sociale Globale à Andromède) ou pour améliorer la cohésion sociale (projet de cohésion sociale « le 50 » à Hof-ten-Berg );
- Echevinat des personnes handicapées et service communal des personnes **handicapées**: diverses initiatives visant à aider ces personnes dans leur quotidien (aide ménagère, aide sociale, administrative, financière, transports,...), et nombreuses activités de loisirs et de rencontre (Centre de Promotion des personnes handicapées, salle communautaire « Evasion », plaine de jeux, goûters, excursions,...);
- Nombreuses actions du service Jeunesse, de Wolu-Jeunes et de l'asbl JJJY à destination des **jeunes** (espace d'accueil et de rencontres « Le Foyer » à la Maison de la Jeunesse, Forums Jeunesse, programmes d'animations et d'activités culturelles et artistiques, stages, radio,...);

<sup>4</sup> Ex: chèques-taxis, chèques-sport, chèques jeunesse pour les stages de jeunes, carte J 1200 pour jeunes, intervention communale pour la consommation d'eau, de gaz et d'électricité ou pour l'abonnement à la télédistribution,...



### III. L'AGENDA 21 LOCAL DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

#### Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local?

La notion d'Agenda 21 est née lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement qui s'est tenue à *Rio de Janeiro* en 1992. Au cours de ce « Sommet de la Terre », les représentants de plus de 180 pays ont adopté un document baptisé « **Agenda 21** ». Il s'agit d'une déclaration fixant un programme d'actions très diversifié pour le 21<sup>ème</sup> siècle, afin de s'orienter vers le développement durable de la planète.

Dans cet « Agenda 21 mondial » ce document, un chapitre est consacré au rôle important des collectivités locales dans la mise en œuvre du développement durable. Celles-ci possèdent en effet une grande proximité avec la population et de multiples compétences pour mener des actions de développement durable adaptées aux réalités locales, dans divers domaines. Les autorités locales sont à ce titre encouragées à s'appuyer sur l'ensemble des **forces vives locales** (élus, agents communaux, associations, commerçants, entreprises, écoles, habitants), pour élaborer leur propre **plan de développement durable**, à leur échelle, appelé « **Agenda 21 local** ».

L'Agenda 21 local est donc en premier lieu une **démarche** collective basée sur une volonté politique forte et une participation citoyenne efficace. Celle-ci permet d'identifier les différentes préoccupations des acteurs locaux et est gage de réussite de la démarche. Une fois élaboré, l'Agenda 21 local devient un **document de référence**, un outil stratégique visant à programmer l'action communale sur le long terme. Il décrit en détail les actions concrètes qui seront mises en œuvre dans les années à venir pour assurer une gestion « durable » de la commune, tant au niveau environnemental, qu'au niveau social et économique. L'Agenda 21 local est enfin un **processus évolutif** qui comprend des processus d'évaluation des actions mises en place, pour les améliorer continuellement, mais aussi pour les enrichir, au fil du temps, de nouvelles actions durables.

#### La commune de woluwe-Saint-Lambert s'engage...

En avril 2008, le Collège a pris la décision de s'engager dans l'élaboration d'un « Agenda 21 local » en répondant à l'**appel à projets « Agenda IRIS 21 »** de la Région de Bruxelles-Capitale (édition 2008-2009) lancé auprès des 19 communes et CPAS.

Un nouveau poste de « Chargé de mission » a été créé au sein de l'administration communale et Valérie Donnay, éco-conceillère, fut engagée en juillet 2008 comme **responsable « Développement Durable »**. Sa première mission fut d'abord de répondre à l'appel à projets par l'introduction d'un dossier de candidature à Bruxelles-Environnement. En février 2009, la commune a été proclamée lauréate et a signé les **Engagements d'Aalborg**<sup>5</sup>. Grâce au soutien financier régional, le projet d'Agenda 21 local a pu être lancé.

La responsable « Développement Durable » est chargée à présent de mettre sur pied ce projet d'Agenda 21 local, mais aussi de **favoriser l'intégration** des concepts de développement durable et d'environnement dans les activités et projets de la Commune. Aujourd'hui, elle fait partie du nouveau service « Environnement et Développement Durable », regroupant actuellement la division « Développement Durable » et la division « Permis d'environnement ».

Grâce à cette démarche, les autorités communales entendent aller plus loin en intégrant les différentes activités et projets de la Commune dans une **politique plus globale et cohérente** visant un développement économiquement efficace, socialement équitable et environnementalement soutenable. Le **défi** est de faire en sorte que l'Agenda 21 local permette de susciter une réflexion globale et constructive sur les comportements et habitudes de consommation de chacun, aussi bien en interne qu'à l'extérieur de l'administration, et devienne, in fine, un **outil pratique** de gestion et de gouvernance à long terme du territoire, conduisant à la réalisation d'actions concrètes et innovantes en matière de développement durable.

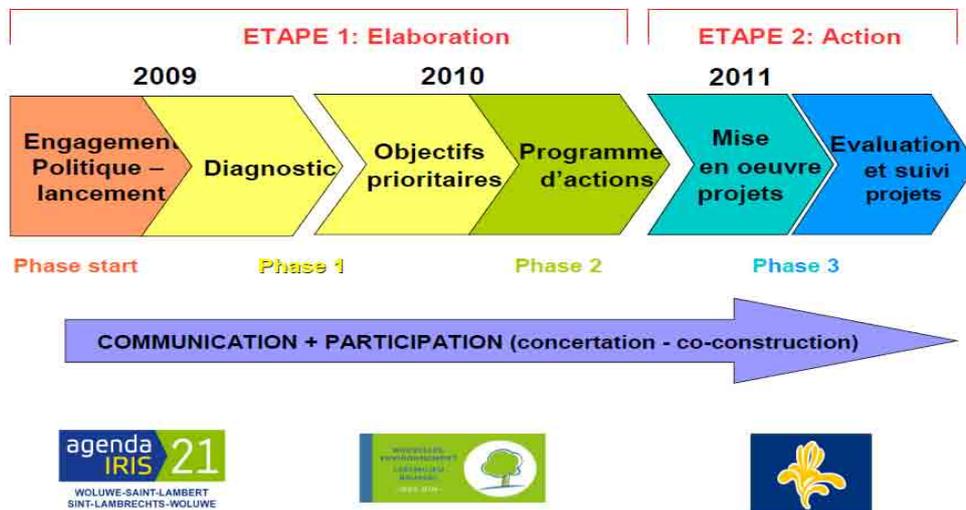
---

<sup>5</sup> La **Charte d'Aalborg** est un document de référence concernant l'Agenda 21 en Europe, signé par plus de 330 municipalités européennes, et établi à la suite de la première Conférence des villes durables organisée à Aalborg (Danemark) en 1994 pour traduire et adapter les recommandations de l'Agenda 21 de Rio à la réalité européenne. Dix ans plus tard, un second Sommet européen a abouti à un document plus pratique qui donne des lignes directrices pour la mise en place d'un plan d'actions concrètes en faveur du développement durable: ce sont les **engagements d'Aalborg**. En signant ce nouveau document, les collectivités locales s'engagent à élaborer leur propre Agenda 21 local.

## Les différentes étapes du processus

La démarche d'Agenda 21 local comprend plusieurs étapes, qui peuvent être résumées par le schéma

### Etapes & planning de l'Agenda 21 local de WSL



suivant:

## Où en est la commune?

- Pour **lancer officiellement** le projet « Agenda 21 local » :  
en externe:

- un premier « Forum citoyen de Développement Durable » a été organisé au printemps 2009, où ont été expliqués les principes du développement durable, en quoi consiste la démarche « Agenda 21 », ainsi que les diverses actions que la commune réalise déjà en la matière;
- un dossier spécial sur le DD a également été publié dans le Wolu-Info de mars 2009.

en interne:

- 3 séances d'information sur le développement durable et l'Agenda 21 local ont été réalisées à l'intention des agents communaux;
  - des visites guidées de l'expo « C'est notre Terre » ont été organisées pour tout le personnel (co-financées par la commune et l'IBGE);
  - des articles sur le développement durable et l'Agenda 21 local ont été publiés dans le journal du personnel « Pour vous avec vous »;
  - des présentations ont en outre été réalisées au Collège, au Comité de Direction et au Comité de pilotage mis sur pied pour l'Agenda 21.
- Au cours de la saison automne-hiver 2009, le **processus de construction** de l'Agenda 21 local a commencé concrètement avec la **phase 1** de l'Agenda 21 local çad le lancement des processus de participation citoyenne visant à élaborer progressivement le diagnostic de la commune. Pour ce **diagnostic « participatif »** :
- les citoyens ont été invités à s'exprimer lors d'animations en petits groupes (à Wolubilis et dans les quartiers sociaux);
  - des rencontres-interviews ont été organisées avec les associations de commerçants et plusieurs associations de la commune;
  - des réunions de travail ont été également organisées avec les agents communaux sur différentes thématiques afin qu'ils fassent part de leur vision de la commune.

Le résultat de ce long processus de co-construction: un immense recueil de préoccupations diverses, permettant d'identifier des points forts et moins forts de la commune, des opportunités, des besoins, des actions qui marchent ou qui sont à améliorer. Toutes les idées émises lors de ce diagnostic « participatif »

ont été reprises dans une synthèse par l'expert « Habitat et Participation », laquelle a permis de dégager des axes thématiques et des priorités pour les acteurs rencontrés.

- Les résultats du diagnostic participatif ont été retravaillés par le bureau d'étude AGORA afin de les mettre en corrélation avec les données factuelles du diagnostic technique, les objectifs européens de développement durable (Engagements d'Aalborg), ainsi qu'avec les éléments du Plan communal de Développement (PCD) et du Plan communal de Mobilité (PCM), tous les deux actuellement en cours d'élaboration.

Les **premières conclusions** de ce travail ont été présentées lors d'un second Forum citoyen de Développement durable en juin de cette année. Le **rapport final** comportant les grands enjeux et objectifs prioritaires ressortant du diagnostic doit encore être finalisé par Agora et approuvé par le Collège.

- Après la phase de diagnostic, la **phase 2** du projet d'Agenda 21 local sera mise en route : il s'agit de l'élaboration du **plan d'actions**. Celui-ci se fera sur base des objectifs prioritaires mis en évidence dans le diagnostic, et à nouveau avec la participation des habitants et des acteurs locaux, qui seront invités en temps voulu à s'associer aux étapes suivantes.

L'objectif final de cette 2<sup>ème</sup> phase est de rédiger des « **fiches-actions** » pratiques, détaillant les projets et initiatives à mettre en place prioritairement au sein de la commune de Woluwe-Saint-Lambert. L'ensemble de ces « fiches-actions » formera le **programme d'action** « Agenda 21 local » de Woluwe-Saint-Lambert ».

- Après approbation par le Collège et le Conseil communal, l'Agenda 21 final de Woluwe-Saint-Lambert fera l'objet d'une large médiatisation et les premiers projets pourront être mis en œuvre concrètement.

\*\*\*\*\*

Contact:

**Valérie Donnay**

Chargée de mission en développement durable  
et Coordinatrice Agenda 21 local  
Service Environnement – Développement Durable

**Administration communale de Woluwe-Saint-Lambert**  
avenue Paul Hymans, 2 – 1200 Bruxelles

Tel: 02/774.36.90.

Fax: 02/761.29.26.

Courriel: [v.donnay@woluwe1200.be](mailto:v.donnay@woluwe1200.be)

